



N° 003/C-NKMT/CIPM/2025

D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE

N° 008/AONO/C-NKOLMETET/CIPM/2025 du 20/03/2025 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE SANTE INTEGRE A NDICK DANS LA COMMUNE DE NKOLMETET, DEPARTEMENT DU NYONG ET SO'O, REGION DU CENTRE.

ADDITIF N°003

Le Maire de la Commune de Nkolmetet, Autorité Contractante, communique les dispositions du présent appel d'offres sont modifiées ainsi qu'il suit :

I/ PIECE N° 1 : AVIS

Article 07 : REMISE DES OFFRES

AU LIEU DE :

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais en **sept (07)** exemplaires dont **un (01)** original et **six (06)** copies marquées comme telles, devra parvenir sous pli fermé contre récépissé au Secrétariat Général de la Mairie de Nkolmetet, au plus tard le **21/ 04 / 2025 à 12 heures**

LIRE PLUTOT :

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais en **sept (07)** exemplaires dont **un (01)** original et **six (06)** copies marquées comme telles, devra parvenir sous pli fermé contre récépissé au Secrétariat Général de la Mairie de Nkolmetet, au plus tard le **25 / 04 / 2025 à 12 heures**

Article 10: OUVERTURE DES OFFRES

AU LIEU DE :

L'ouverture des offres se fera en un temps à la Mairie de NKOLMETET **le 25 / 04 / 2025 à 13 h 00 min** précises, par la Commission Interne de Passation des Marchés, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de la soumission dont ils ont la charge.

➤ LIRE PLUTOT :

. L'ouverture des offres se fera en un temps à la Mairie de NKOLMETET **le 25 / 04 / 2025 à 13 h 00 min** précises, par la Commission Interne de Passation des Marchés, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de la soumission dont ils ont la charge.

III / PIECE N° 3 : REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES (R.P.A.O.)

Article 22 : Date et heure limites de dépôt des offres

➤ AU LIEU DE :

22-1 L'offre devra être remise au plus tard **le 21 / 04 / 2025 à 12 heures précises**, heure locale à la Commune DE NKOLMETET. Toute offre remise à une date ou une heure ultérieure à cette échéance sera refusée.

Après remise de son offre, un soumissionnaire ne peut ni la retirer, ni la modifier, ni la corriger pour quelque motif que ce soit. Cette condition est valable à la fois avant et après expiration du délai de remise des offres.

22-2 L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières aura lieu **le 21 /04/2025 à partir de 13 heures** par la Commission **Interne de Passation** des Marchés de céans.

➤ **LIRE PLUTOT :**

22-1 L'offre devra être remise au plus tard **le 25 /04 /2025 à 12 heures précises**, heure locale à la Commune DE NKOLMETET. Toute offre remise à une date ou une heure ultérieure à cette échéance sera refusée.

Après remise de son offre, un soumissionnaire ne peut ni la retirer, ni la modifier, ni la corriger pour quelque motif que ce soit. Cette condition est valable à la fois avant et après expiration du délai de remise des offres.

22-2 L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières aura lieu **le 25 /04/2025 à partir de 13 heures** par la Commission **Interne de Passation** des Marchés de céans.

Par conséquent,toutes les dispositions se conforment aux présentés modifications et touteEntrepriseouSoumissionnaireintéressépar la présenteoffreestprié de passer à la Mairie de Nkolmetet (Secrétariat Général) se procurer une copie du présentadditif ..

Nkolmetet, le 14-04-2025
LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NKOLMETET
(Autorité Contractante)

Ampliations :

- ✓ Préfet/NS/MBYO ;
- ✓ DDMAP/NS ;
- ✓ ARMP (pour insertion au JDM) ;
- ✓ Pdt/CIPM-NKMT ;
- ✓ DDDDL/N&S ;
- ✓ Affichage ;
- ✓ Chrono/archives

